Département
des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Arrondissement de Digne-les-Bains

Canton de Digne-les-Bains-2

Tél. 04.92.34.01.12 (2 lignes groupées)
Fax. 04.92.34.54.77
mairie-de-malijai@wanadoo.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MALIJAI
04350

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le cinq septembre à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHATARD Gilles, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, LEJEUNE Régine, BIANCO Maryline, KERBOUA Yasmina, ROBERT Carole, JULIEN Maryse, et Messieurs CHATARD Gilles, GONCALVES Gilles, GUEUGNON Gilbert, DURAND Thierry, LEMERLE Georges, VARCIN Alexandre

Absents : Mmes GAUBERT Marion, COLSON Edith, DECAYEUX Martine, Mrs BONO Vicente, KRUCZYNSKI Arnaud, CASANOVA Jean-Paul, REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe

Procurations : Mme COLSON Edith donne procuration à Mme FONTAINE Sonia, Mme GAUBERT Marion donne procuration à Mme LEJEUNE Régine, Mr BONO Vicente donne procuration à Mr GONCALVES Gilles.

Mme FONTAINE Sonia a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H 30.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers.
Il annonce les procurations.
Le quorum est atteint.

Mme Fontaine Sonia est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 30 juin est approuvé à l'unanimité.

POINT N°1 COMPTE-RENDU DE DELEGATION

1-1 LOCATION

M. le Maire a exercé sa délégation pour deux logements et un local :

Un logement T2, 7 bis, rue des Grandes Fenières, a été loué le 1er août 2016 pour un loyer mensuel de 180,15 €.

Un logement T2, 17, place de la République, appartement n°8, a été loué le 1er septembre 2016 pour un loyer mensuel de 248,20 €.

Le bail de location du local du CMS, place du château, a été reconduit avec le Conseil Départemental à partir du 1er janvier 2017 pour une durée de 3 ans, pour un loyer mensuel de 682,73 €.

1-2 CONCESSIONS FUNERAIRES

M. le Maire a exercé sa délégation pour une concession trentenaire de 50 euros.

1-3 DROIT DE PREEMPTION

M. le Maire a renoncé au droit de préemption pour 2 dossiers :

- Mr PROKSCH Julien et Mme BARRAL Emilie, pour les parcelles AC 733 et AC 734, 35 bis avenue de Haute Provence, au bénéfice de Mr et Mme KELAIAIA.

- Mr ROUMIEU Maurice et Mme VILLIARD Jacqueline, pour les parcelles AC 152, AC 153, AC 736 et AC 746, les convertis, au bénéfice de Mr et Mme ROUMIEU Jean-Claude.

POINT N°2 ATTRIBUTION DU MARCHE EAU ET ASSAINISSEMENT:

Le marché de l'exploitation de la station d'épuration devant être renouvelé, une consultation a été lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée d'une durée de 3 ans. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 août pour l'ouverture des plis.
L'offre retenue est celle de l'entreprise SEERC. Le forfait annuel de l'exploitation courante est de 19725 € HT.
M. le Maire propose de l'autoriser à signer ce marché.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le marché à l'entreprise SEERC
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents.

POINT N°3 ATTRIBUTION DU MARCHE LA TARRIQUE

Pour le marché pour l'élargissement de la route du cimetière, une consultation a été lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 août pour l'ouverture des plis. L'offre retenue est celle de l'entreprise EIFFAGE pour un montant total de 106298,40 € HT.
M. le Maire propose de l'autoriser à signer ce marché.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le marché à l'entreprise Eiffage
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents.

POINT N°4 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Il s'agit de déterminer le montant de la subvention

- pour 2 associations nouvellement créées : Léa'lumés et L'atelier Créat'ion. Je vous propose une subvention de démarrage de 150 € chacune.
- Une subvention exceptionnelle pour l'association du Patrimoine pour l'acquisition d'un four. Je vous propose une subvention de 2000 €.

Le conseil municipal à l'unanimité vote ces subventions.

POINT N°5 DEMANDE DE SUBVENTION POUR PEINTURE ROUTIERE

Le Conseil départemental peut octroyer au titre des amendes de police une aide pour une opération en lien avec la sécurité des usagers.

M. le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour une subvention selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		**RECETTES**	
Coussins berlinois (4)	2508 €	Département	2300.8
signalisation	2093.60€	Commune	2300.8
TOTAL	**4601.60**	**TOTAL**	**4601.60**

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver ce plan de financement
- De solliciter le conseil départemental pour une subvention de 2300,80 €.

POINT N°6 TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Plusieurs agents peuvent prétendre à un avancement de grade. Pour cela il convient de créer les postes correspondants et supprimer les postes devenus inutiles.
Voici la liste de ces postes :

A créer :
Rédacteur principal
Adjoint administratif principal 2ème classe
Adjoint administratif 1ère classe
Adjoint technique 1ère classe TC
Adjoint technique 1ère classe 24/35ème
Adjoint technique 1ère classe 28/35ème
Adjoint d'animation 1ère classe TC
ATSEM principal 2ème classe 29/35ème

A supprimer :
Rédacteur
Adjoint administratif 2ème classe (2 postes)
Adjoint technique 2ème classe TC
Adjoint technique 2ème classe 28/35ème
Adjoint technique 2ème classe 24/35ème
Adjoint d'animation 2ème classe TC
ATSEM 1ère classe 29/35ème

Le conseil municipal à l'unanimité décide de procéder à ces modifications.

POINT N°7 AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC BOUYGUES TELECOM

Par convention du 25 janvier 2005, la commune a autorisé l'implantation par Bouygues Telecom d'une station radioélectrique et d'équipements de communications électroniques. Bouygues Telecom a décidé de céder une partie de ses infrastructures à la société CELLNEX France SAS au 1er octobre 2016. M. le Maire propose d'approuver le transfert du contrat à cette société dans les mêmes conditions.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve ce transfert et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

==========

La Séance est levée à 19 heures.

==========

La Secrétaire de Séance
Mme Sonia FONTAINE